

Faits marquants

LIGUE 1 + LIGUE 2 :

LES FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2005/2006 p. 8

LIGUE 1 :

LES FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2005/2006 p. 8

LIGUE 2 :

LES FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2005/2006 p. 12

Ligue 1 + Ligue 2 : les faits marquants de la saison 2005/2006

(Chiffres en millions d'euros sauf indication contraire)

Le chiffre d'affaires des clubs professionnels dépasse le milliard d'euros pour la première fois en 2005/2006. Il est principalement composé de droits TV (57%) en forte croissance, de recettes de sponsoring (18%) et de recettes matches (14%).

Durant le même exercice, pour la première fois depuis 1999/2000, le résultat cumulé Ligue 1 / Ligue 2 devient positif, même si l'exploitation, hors plus ou moins values sur mutations, reste déficitaire.

Les comptes des clubs professionnels de 2005/2006 marquent ainsi une étape décisive pour le football professionnel en France : il est devenu un secteur économique important, dont la rentabilité est globalement positive, ce dont beaucoup d'observateurs doutaient.

	2005/06	2004/05	Evolution
Chiffre d'affaires :	1 096	861	+ 27 %
dont droits TV	623	424	+ 47 %
Contribution compétition	31	- 29	
Contribution mutation	27	15	
Résultat except. sur mutations	- 94	- 74	
Résultat d'exploitation	- 38	- 87	
Résultat financier	- 7	- 4	
Résultat exceptionnel :			
- Mutations	94	74	
- Autres	6	- 5	
Impôt sur les sociétés	- 23	- 5	
Résultat net	33	- 27	

Ligue 1 : les faits marquants de la saison 2005/2006

L'amélioration observée en 2005/2006 dans les équilibres d'exploitation des clubs se confirme et permet à la Ligue 1 de dégager un résultat net excédentaire pour la première fois depuis 1999/2000. Mais la part croissante des droits télévisuels et les incertitudes quant à leur évolution impliquent une certaine prudence. Prudence d'autant plus justifiée que l'exploitation hors transferts reste déficitaire.

	2005/06	2004/05	Evolution
Chiffre d'affaires	910	696	+ 31 %
Résultat net	28	- 32	

Produits compétition : une forte croissance liée aux droits TV nationaux

Les produits compétition (produits hors transferts) connaissent cette année la plus forte croissance annuelle depuis la saison 1999 / 2000. Celle-ci résulte principalement de la hausse des seuls droits TV nationaux du fait de l'entrée en vigueur des nouveaux accords télévisuels, et ceci malgré la stagnation des droits européens (9 % du total). La part des droits TV dans les produits compétition atteint un niveau historique.

Si leur part diminue mécaniquement en valeur relative, tous les autres postes augmentent néanmoins en valeur absolue, à l'image des autres produits et du sponsoring. Subventions publiques et recettes matches sont cependant en quasi stagnation.

Au final, les recettes matches représentent 4 fois moins que les droits audiovisuels.

Sur les 5 dernières saisons, les clubs ont certes dégagé en moyenne 50% de ressources (hors transferts) supplémentaires, mais cette croissance a été financée à 70% par les seuls droits TV qui ont augmenté deux fois plus vite que la billetterie et le sponsoring.

	2005/06	2004/05	Evolution en valeur absolue
Total	910	696	+ 31 %
Moyenne par club	45,5	34,8	
Répartition produits compétition (%)			
Droits TV	57 %	49 %	+ 180 M€
Autres produits	7 %	9 %	+ 12 M€
Sponsoring	18 %	20 %	+ 18 M€
Subventions publiques	3 %	3 %	+ 1 M€
Recettes matches	15 %	19 %	+ 3 M€
Total	100 %	100 %	+ 214 M€

Des charges compétition et mutation en augmentation malgré les mesures prises pour limiter l'impact des charges sociales

La structure des charges compétition est stable, avec une masse salariale chargée représentant 62% de l'ensemble des charges compétition et 67% des charges d'exploitation (après prise en compte des charges liées à l'étalement des indemnités de mutation). La masse salariale chargée augmente sensiblement (après une faible baisse l'an dernier), même après la prise en compte par les clubs pour la première fois en année pleine de l'économie de charges liée au droit à l'image collective.

Grâce à cette augmentation des produits supérieure à celle des charges, la contribution compétition s'établit ainsi à 37 millions d'euros, et redevient positive pour la première fois depuis 1999/2000.

	2005/06	2004/05	Evolution
Charges compétition	873	713	+ 22 %
Contribution compétition	37	- 17	
Masse salariale chargée	541	438	+ 23 %
En % des charges compétition	62 %	62 %	
Coût de l'équipe yc amortissement des indemnités de mutation	667	556	+ 20 %
En % des charges d'exploitation	67 %	67 %	

Une contribution mutation positive

La contribution mutation, qui prend en compte l'étalement des charges de transferts sur la durée des contrats, demeure elle aussi positive, à 15 millions d'euros, pour la 3^e saison de suite.

	2005/06	2004/05
Contribution mutation	15	3
Résultat exceptionnel sur transferts	82	61

Résultats : le retour attendu aux bénéfices s'est confirmé

Le résultat d'exploitation reste déficitaire, après amortissement des indemnités de mutation de l'exercice. Après prise en compte des résultats sur transferts, le solde compétition/mutation est néanmoins excédentaire de 51 millions d'euros, alors qu'il était encore déficitaire de 86,2 millions d'euros deux saisons auparavant. Il redevient positif pour la 1^{re} fois depuis 6 saisons.

	2005/06	2004/05
Résultat d'exploitation	- 31	- 75
Résultat exceptionnel sur mutations	82	61
Solde compétition/mutation	51	- 14
Résultat exceptionnel - Autres	4	- 10
Frais financiers	- 7	- 4
Impôt sur les sociétés	- 20	- 4
Résultat net	28	- 32

Le résultat net des clubs de Ligue 1 est positif conformément aux prévisions (16 des 20 clubs sont bénéficiaires). Après la constatation d'une charge de 20 millions d'euros d'impôt sur les sociétés, il s'établit ainsi à 27,7 millions d'euros pour l'ensemble de la Ligue 1.

Equilibres de financement : des immobilisations en forte hausse ayant nécessité des apports de capitaux par les actionnaires et un recours à l'emprunt

Après 5 saisons de baisse, les fonds mis à disposition par les actionnaires (capitaux propres + comptes courants) augmentent sensiblement pour atteindre 235 millions d'euros et représentent environ 2/3 des besoins de financement des immobilisations, le solde étant apporté par l'exploitation (provisions) des clubs et les organismes de financement. C'est la limite basse dans une activité aux résultats très aléatoires dont les investissements à moyen et long terme devraient être assurés par les actionnaires et non par des tiers. L'investissement dans des stades et la diversification des clubs en dehors de l'activité sportive stricto-sensu pourrait justifier un financement externe à condition d'avoir une assurance raisonnable sur la pérennité des cash-flows générés par ces investissements, ce qui reste à prouver.

	2005/06	2004/05
Capitaux propres	160	112
Comptes courants d'actionnaires	75	53
Fonds permanents	235	165
Provisions	52	37
Dettes	70	63
Total	357	265
Immobilisations incorporelles	272	204
Immobilisations corporelles	72	65
Immobilisations financières	20	16
Total	364	285

Le bilan au 30 juin laisse apparaître un niveau important de liquidités qui ne se retrouve pas en cours de saison du fait de la saisonnalité du BFR (besoin en fonds de roulement).

Evolution des droits TV et rentabilité des nouveaux investissements

L'incertitude demeure quant à l'évolution des recettes télévisuelles au-delà de la saison 2007/2008. Or le modèle économique d'un club professionnel est à ce jour encore très dépendant des droits télévisuels. L'évolution du modèle, telle que mise en œuvre par certains clubs, passe par des investissements dans des stades et une diversification des activités en dehors de la production du spectacle sportif. Cette évolution est certes source de revenus complémentaires, mais également augmente sensiblement la nature et le niveau des risques pesant sur la rentabilité des clubs. Ceci d'autant plus si ces investissements sont financés par des tiers (dettes), augmentant de facto le niveau des charges fixes. Plus globalement, il apparaît vital pour les clubs de poursuivre, voire d'amplifier l'effort entrepris pour flexibiliser au maximum leurs charges d'exploitation (principalement les rémunérations) en liant leur évolution à celle des revenus.

Lexique

Dans le compte de résultat

- **Contribution compétition** : ensemble des recettes d'exploitation et subventions diminuées de la totalité des charges récurrentes d'exploitation.
- **Contribution mutation** : (indemnités de mutation reçues + transferts de charges) – (indemnités de mutation + amortissement et dépréciation des indemnités de mutation).
- **Solde compétition/mutation** : contribution compétition + contribution mutation.
- **Résultat net** : solde compétition mutation + résultat financier + résultat exceptionnel (autres) + impôt sur les sociétés.
- **Masse salariale** : rémunérations brutes versées à tous les salariés du club + charges sociales.
- **Balance des transferts (ou balance des mutations)** : indemnités de mutation reçues – indemnités de mutation versées sur l'exercice.
- **Amortissement des indemnités de mutation** : quote-part annuelle des indemnités de mutation étalées sur la durée du contrat des joueurs.

Dans le bilan

- **Capitaux propres** : capital social + réserves + résultat net + subventions d'investissement.
- **Comptes courants d'actionnaires** : fonds mis à la disposition du club par les actionnaires.
- **Fonds permanents** : capitaux propres + comptes courants d'actionnaires.
- **Capitaux permanents** : fonds permanents + dettes à moyen et long terme.
- **Fonds de roulement** : différence entre les capitaux permanents et les valeurs immobilisées nettes (immobilisations + autres valeurs immobilisées – amortissements – provisions).

Autre

- **Résultat d'exploitation** : solde compétition mutation – résultat exceptionnel sur indemnité de mutation.

Ligue 2 : les faits marquants de la saison 2005/2006

(Chiffres en millions d'euros sauf indication contraire)

Le résultat net cumulé des clubs est stable à un niveau élevé donnant un rendement sur fonds propres de plus de 20 %. La hausse du chiffre d'affaires (+ 20 millions d'euros) s'explique principalement par une hausse des droits télévisuels et a été réinvestie en totalité au sein des clubs (dont 15 millions d'euros en rémunérations chargées). L'incertitude sur la pérennité du niveau actuel de ces droits incite à la prudence comme en Ligue 1.

	2005/06	2004/05	Evolution
Chiffre d'affaires	186	165	+ 13 %
Résultat net	5	5,5	

Produits compétition : une croissance raisonnable au cours de l'exercice avec une répartition en sensible évolution (baisse des subventions et hausse des droits TV)

Après une hausse de 21 % en 2004/2005, les produits compétition connaissent une progression plus modérée au cours du présent exercice. Par rapport à la Ligue 1, toutes les sources de revenus progressent moins vite.

A noter : la baisse continue sur 5 ans des subventions, compensée par l'accroissement des recettes TV. Le prévisionnel 2006/2007 prévoit :

- une hausse des subventions de 28 % liée essentiellement à l'effet périmètre des clubs arrivant en Ligue 2 cette saison,
- une importance croissante de la part des droits télévisuels qui, sans atteindre le niveau des clubs de Ligue 1 (57%), représente néanmoins plus de la moitié des revenus d'un club de Ligue 2, sur l'exercice,
- une baisse relative des recettes matches. La faiblesse relative des recettes matches s'illustre par l'écart entre le niveau des droits TV et celui des recettes matches, encore plus frappant qu'en Ligue 1 : le multiple est de 6 contre 1 (4 contre 1 en Ligue 1).

Sur les 5 dernières saisons, les recettes compétition ont augmenté de 52 millions d'euros dont plus de 80 % proviennent de la croissance des seuls droits TV (à comparer au chiffre de 70 % pour la Ligue 1).

La Ligue 2 est toutefois moins dépendante des droits TV que la Ligue 1.

	2005/06	2004/05	Evolution en valeur absolue
Total	186	165	+ 13 %
Moyenne par club	9,3	8,3	
Répartition des produits compétition (%)			
Droits TV	54	49	+ 19 M€
Autres produits	9	10	+ 1 M€
Sponsoring	19	20	+ 2 M€
Subventions publiques	9	11	- 2 M€
Recettes matches	9	10	0
Total	100 %	100 %	+ 22 M€

Des charges compétition dont l'augmentation reste en retrait par rapport à celle des produits mais une masse salariale qui augmente plus vite que le reste des charges

Les charges de personnel augmentent plus vite que les produits et les autres charges, et ce, en dépit de la prise en compte en année pleine du régime du droit à l'image collective. Les charges autres que le personnel sont stables, mis à part les honoraires d'agents qui augmentent fortement en liaison avec une activité de transfert soutenue. L'amortissement des indemnités de mutation, d'un montant encore faible, devrait augmenter dans les exercices à venir compte-tenu des indemnités immobilisées au cours de l'exercice.

La contribution compétition reste déficitaire, mais pour un montant inférieur à l'exercice précédent du fait d'efforts réalisés dans la maîtrise des charges autres que les rémunérations, aboutissant à un accroissement des charges inférieur à celui des recettes.

	2005/06	2004/05	Evolution
Charges compétition	193	177	+ 9 %
Contribution compétition	- 6	- 12	
Masse salariale chargée	127	111	+ 14 %
En % des charges compétition	66 %	63 %	

Une contribution mutation positive

La contribution mutation est positive comme les exercices précédents, permettant ainsi aux clubs de Ligue 2 d'équilibrer leurs comptes. Les clubs de Ligue 2 confirment ainsi leur réputation de clubs formateurs.

	2005/06	2004/05
Contribution mutation	11,7	12,2
Résultat exceptionnel sur transferts	12	0

Résultats: des profits nets comme l'an dernier mais des résultats courants meilleurs

Le niveau de résultat, en apparence en légère diminution, est en fait plus élevé en capacité bénéficiaire courante car il tient compte d'un moindre niveau de profits exceptionnels (hors mutations) et d'un impôt plus proche d'un niveau normatif contrairement à l'an dernier où il tenait compte d'éléments favorables non récurrents.

	2005/06	2004/05
Résultat d'exploitation	- 7,1	0,7
Résultat exceptionnel sur mutations	12,4	0
Solde compétition/mutation	5,3	0,7
Résultat exceptionnel - Autres	2	5,6
Frais financiers	0,3	0,2
Impôts	- 2,6	- 1
Résultat net	5	5,5

Equilibres de financement : des immobilisations en forte hausse pour des montants n'excédant pas globalement les capitaux permanents d'actionnaires

Les clubs de Ligue 2 investissent lourdement dans des actifs immobilisés, à la fois au niveau joueurs et au niveau équipement sportif. Ils sont loin cependant du niveau d'investissement joueurs d'un club de Ligue 1, même rapporté à leur taille relative.

Les investissements sont financés partiellement par endettement, ce qui peut poser problème dans une activité à rentabilité aléatoire ; mais globalement les capitaux permanents des actionnaires couvrent plus que le montant des immobilisations ce qui donne une image prudente de la situation financière des clubs de Ligue 2.

	2005/06	2004/05
Capitaux propres	24,6	20,9
Comptes courants d'actionnaires	4,5	5,1
Fonds permanents	29,1	26
Provisions	8,6	5,3
Dettes	5,3	7,1
Total	43	38,4
Immobilisations incorporelles	7,4	2,3
Immobilisations corporelles	15,3	10,8
Immobilisations financières	3,3	1,6
Total	26	14,7

Incertitude sur le niveau des résultats futurs liée à l'évolution des droits TV et sur la rentabilité des nouveaux investissements

Comme en Ligue 1, l'importance des droits TV et l'engagement de clubs dans de nouvelles activités ou de nouveaux investissements sont des facteurs de risque à mettre en avant dans l'analyse des comptes des clubs de Ligue 2, comme en Ligue 1.